

Initiatives ministérielles

l'occasion de discuter de ces questions avec ses homologues provinciaux au nom du gouvernement fédéral. Je vais certainement prendre note du point qu'il a soulevé et voir à ce que le ministre en soit informé.

Je remercie encore une fois le député d'avoir porté cette question à notre attention. J'aurais seulement préféré qu'il le fasse à l'étape de l'étude en comité législatif. Nous en aurions certainement discuté.

• (1040)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, à propos de l'amendement que mon collègue et moi avons présenté à la Chambre, la députée d'en face dit que ces questions n'ont pas été soulevées au comité.

Comme la présidence le sait, il est possible aux députés de proposer des amendements au comité ou même à l'étape du rapport. Connaissant la députée, je suis convaincu qu'elle n'a pas mis en doute les motifs pour lesquels mon collègue et moi avons présenté ces amendements à ce moment-ci.

Sauf erreur, la députée d'en face trouve que ces amendements sont acceptables dans une certaine mesure, mais à cause des conséquences qu'ils pourraient avoir, elle ne souhaite pas les accepter formellement. C'est compréhensible.

Nous pourrions peut-être donner à la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le temps de vérifier auprès des responsables ministériels si les conséquences qu'ils entrevoient sont oui ou non si mauvaises qu'elles interdiraient d'adopter l'amendement.

Nous soutenons pour notre part que l'amendement est assez simple et que les conséquences qu'il pourrait avoir, que ce soit pour d'autres lois ou pour le Trésor public, ne sont pas celles auxquelles la députée fait allusion. Je demanderais donc à la secrétaire parlementaire de réfléchir sur l'amendement. Il est très simple.

Étant donné ce qui se passe dans notre pays, étant donné la réalité dans notre pays, les définitions du mariage et du divorce que propose l'amendement sont déjà assez généralement acceptées dans chacune des provinces. Je croirais que le gouvernement du Canada voudrait appuyer ce genre d'amendement.

Je ne veux pas donner un cours d'histoire sur les jugements que les tribunaux ont rendus concernant ces termes. Il est parfaitement clair que les définitions proposées dans l'amendement, dans la motion n^o 4A, ne causeront pas trop de difficultés à la Couronne ni n'auront de conséquences désastreuses ni même mineures.

Je prends la secrétaire parlementaire au mot. Je connais la députée; c'est une collègue très éminente et très estimée à la Chambre. J'espère que la secrétaire parlementaire et le gouvernement pourront consacrer un peu de réflexion à l'amendement, dont d'autres députés voudront parler également, car il reflète bien la réalité canadienne. Nos tribunaux la reconnaissent déjà. Elle est reconnue dans l'administration de la justice d'un bout à l'autre du pays et dans toutes les provinces.

Encore une fois, j'inviterais en toute déférence ma collègue d'en face à réfléchir sur mon intervention de même que sur celles des autres députés qui veulent parler de cet amendement.

M. Sid Parker (Kootenay—Est): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi répondre au député de Calgary-Sud. Je ne suis absolument pas d'accord sur ce qui a été dit à notre leader à la Chambre concernant ces amendements. Les libéraux savent également à quel point nous étions mécontents quand nous en avons parlé en comité, et pas seulement quand nous avons entendu les témoins. Nous connaissons les problèmes que soulèvent le projet de loi C-39 et le Régime de pensions du Canada. Je veux dire au député de Calgary-Sud que j'ai exprimé les préoccupations des néo-démocrates à ce sujet. Il reste qu'il était évident dès le départ qu'on traitait seulement du projet de loi C-39 et des propositions avancées par le gouvernement.

Lorsque nous avons entendu les témoins, on nous a dit, à notre grand mécontentement, que nous aurions dû carrément traiter du Régime de pensions du Canada. J'appuie les amendements proposés par les libéraux, mais comment allons-nous faire pour les adopter, pour les intégrer à la loi?

Tous ceux qui ont participé aux travaux de ce comité savent que, pour examiner le Régime de pensions du Canada, c'est ce texte qu'il aurait fallu soumettre au comité, de manière que nous puissions exprimer nos divers motifs d'inquiétude, dont certains sont très sérieux. Nous allons appuyer ces amendements. Mais pour qu'ils aillent de l'avant, il aurait fallu carrément examiner